

VILLE DU VESINET

CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution des articles L.2121-10 à L.2121-12
du Code général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal du Vésinet se réunira en Mairie le :

VENDREDI 17 JUILLET 2020 À 19 HEURES 30

Considérant les risques sanitaires, le public ne pourra être accueilli dans l'enceinte municipale mais le caractère public de la réunion sera assuré par sa retransmission audiovisuelle en direct sur le profil Facebook de la Ville, dont le lien sera communiqué sur son site internet (www.levésinet.fr), conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020.

ORDRE DU JOUR

➤ Désignation d'un secrétaire de séance

Projets de délibérations :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Délibération n°1273-1 : Délégations du Conseil municipal au Maire
2. Délibération n°1273-2 : Dissolution du SIDECOM
3. Délibération n°1273-3 : Désignation des représentants de la Ville du Vésinet au sein des différents syndicats intercommunaux dont elle est membre
4. Délibération n°1273-4 : Désignation des représentants de la Ville au Conseil d'administration de la SPL CLAS

5. Délibération n°1273-5 : Détermination du nombre de membres au Conseil d'administration du CCAS et désignation des représentants de la Ville
6. Délibération n°1273-6 : Constitution des commissions municipales permanentes et désignation des membres
7. Délibération n°1273-7 : Constitution de la Commission d'appel d'offres, détermination des conditions de dépôt des listes et élection des membres
8. Délibération n°1273-8 : Constitution de la Commission des marchés à procédure adaptée et désignation des membres
9. Délibération n°1273-9 : Constitution de la Commission consultative des services publics locaux et désignation des membres
10. Délibération n°1273-10 : Constitution de la Commission de délégation de services publics, détermination des conditions de dépôt des listes et élection des membres
11. Délibération n°1273-11 : Fixation des indemnités de fonction allouées au Maire, aux Maires adjoints et aux Conseillers municipaux délégués

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Questions diverses

Fait à la Mairie, le 10 juillet 2020



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' followed by a horizontal line that ends in a small vertical stroke.

Bruno CORADETTI